



## Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire

Mardi 13 février 2024

Rencontre en virtuelle - 19h00

### Procès-verbal

Nom	Groupe représenté
<b>Présents :</b>	
Amélie Cossette	Représentante des parents
Maxime Laroche	Représentant des parents
Naimi Boubekeur	Représentant substitut des parents
Marilyne Lefebvre	Représentante des parents
Éric Déry	Représentant des parents
Florence Cornibert	Enseignante
Caroline McDonald	Enseignante
Maryse Gélinas	Professionnelle
Sonia Belle-Isle	Responsable du service de garde
Caroline Fleury	Personnel de soutien
Martine Paquin	Directrice
Marie-France Tancrède	Aide à la direction
<b>Absente :</b> Cindy Champagne, représentante des parents	

1.

a) **Mot de bienvenue (Accueil)**

Madame Martine Paquin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.



**b) Présence et quorum (Constat)**

Madame Paquin ouvre la séance après avoir constaté qu'il a quorum, et que tous ont reçu leur convocation et les documents, dans les délais prévus.

**2. Questions du public (Information)**

Aucune question

**3. Adoption de l'ordre du jour du 13 février 2024 (Adoption)**

**CONSIDÉRANT** que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CÉ : 2023-24/25

**EN CONSÉQUENCE:** sur proposition de Florence Cornibert, il est résolu à l'unanimité,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.



4. **Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2023 (Adoption)**
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre dernier, plus de six heures avant la tenue de la présente séance;
- (6)
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Éric Déry, il est résolu à l'unanimité
- D'ADOPTER**, le procès-verbal du 4 décembre 2023.
- CÉ : 2023-24/26
5. **Suivi au procès-verbal du 4 décembre 2023 (Information)**
- a) Photos scolaires (Approbation)
- Madame Marie-France Tancrede propose aux membres que ce soit la compagnie photo repensée pour les photos scolaires 2024-2025.
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Fleury, il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER**, que soit la compagnie photo repensée pour les photos scolaires 2024-2025.
- CÉ : 2023-24/27
- b) Résolutions sur les critères de sélection des directions
- CONSIDÉRANT** l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire consulte le conseil d'établissement de chaque école sur les critères de sélection de la direction de l'établissement;
- CONSIDÉRANT** la communication de la direction générale reçue à cet effet;
- CONSIDÉRANT** les compétences requises pour occuper un poste de direction;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Amélie Cossette, de **recommander** les critères de sélection de la direction d'établissement dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.
- RECOMMANDÉS À L'UNANIMITÉ**, Le président du conseil fera parvenir ces critères de sélection à la direction générale du centre de services scolaire dès que possible.
- RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ**
- CÉ : 2023-24/28
6. **Correspondance (Information)**
- Aucune
7. **Mot de la directrice (Information)**
- Plan de rattrapage au retour des fêtes dû aux journées de grève : Nous avons un court délai pour le mettre en place. Celui-ci a débuté le 5 février dernier. L'école PEI a reçu 42000\$. Voici nos choix : ajout de service en orthopédagogie et co-enseignement au primaire. Ajout TES 2 jours/semaine et aide du SDG (qui devait ce terminé le 1 mars, bonifié au 31 mai) au préscolaire.
  - Projet de loi 23 nouveauté C.É : lorsqu'un membre est absent 3 séances consécutives, les autres membres du C.É pourraient décider de rendre son poste vacant et celui-ci ne poursuivrait pas l'année suivante s'il y avait lieu. Le délai d'envoi des documents aux membres a été allongé d'une journée. Ainsi, ceux-ci doivent être envoyés maximum 7 jours avant la séance au lieu de 6 jours. Rappel de l'importance de remplir le sondage d'attestation de formation pour les nouveaux membres à la fin de l'année scolaire pour confirmer que la formation a été suivie. Séance à distance : un membre ou la direction doit être physiquement présent pour donner accès à la visioconférence aux parents.



3. Équipe de collaboration/niveau : 6e année fait la semaine dernière, 3e et 2e année suivront sous peu. Maryse Gélinas : une nouvelle équipe de collaboration avec ceux intéressés, niveau scolaire mélangés et enseignantes spécialistes et la direction a été mise en place pour développer les compétences sociales.
4. Inscription 2024-2025 : La période d'inscription est terminée. La pige pour les 1er choix a été faite. Il y a des places disponibles seulement en préscolaire 5 ans et en 6e année. Pour les autres niveaux, nous avons des élèves sur la liste d'attente.

#### 8. A-Formation pour les membres du Conseil d'établissement (Information)

Les membres font un retour sur les fiches 8 à 15 dans le document de formation en soutien aux nouveaux membres.

#### 9. TRAVAUX DU CONSEIL

Madame Martine Paquin explique les documents aux membres du conseil :

##### A : Principes d'encadrement des frais chargés aux parents (Établir)

Madame Paquin présente aux membres le document sur les principes d'encadrement des frais chargés aux parents.

##### Préambule

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 77.1 de la LIP (100.3.2 de la LIP pour les centres) et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école;

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école qui seront également pris en compte dans le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) ;

CÉ : 2023-24/29

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Caroline McDonald, d'**ÉTABLIR** les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

##### APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

##### B: Grilles des matières 2024-2025 (Approbation)

Madame Martine Paquin présente les grilles matières pour l'année scolaire 2024-2025.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chaque matière ;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;



CÉ : 2023-24/30 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marilyne Lefebvre, d'**approuver** le temps alloué à chaque matière pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**C : Plan triennal MAO (Approbation)**

Madame Martine Paquin présente aux membres la proposition de plan triennal pour le fonds 8 (MAO) pour les trois prochaines années.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT le budget qui prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la distribution des dépenses en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) proposée prévoyant l'utilisation des sommes annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

CÉ : 2023-24/31 **IL EST PROPOSÉ PAR** Maryse Gélinas

que le budget révisé 2023-2024 de l'école soit adopté dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante;

que le plan triennal de la distribution des allocations en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) soit adopté.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**D : Approbation des sorties éducatives scolaires (Approbation)**

Madame Martine informe des prochaines sorties éducatives scolaires.

AUCUNE



**E : Approbation des activités et sorties du service de garde (Approbation)**

Madame Martine informe des prochaines sorties au service de garde.

AUCUNE

**10. Affaires nouvelles (information):**

**10.1 RCPAQ**

Mention qu'il serait pertinent de partager aux parents l'invitation aux sessions interactives avec madame Pauline Ladouceur, orthopédagogue reconnue mondialement, commençant le 26 février prochain qui a été envoyé par courriel aux membres du conseil d'établissement. L'invitation sera partagée dans le prochain info-parent.

**10.2 Éclipse solaire total le 8 avril 2024**

Une enseignante par école a eu une formation et de l'information à ce sujet, qu'elle partagera avec l'ensemble des membres du personnel. Règles de sécurité mise en place et fournit par le centre de service : lunette. École ouverte ou fermée ? On ne sait pas encore... C.S.S. ou ministre va prendre la décision ? À suivre... Les enseignant(e)s inquiets des responsabilités que ça engendre... Plus d'information à venir.

**11. Levée de la séance (Adoption) :**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé :

CÉ : 2023-24/32

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Naimi Boubekeur, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la séance à 20h12.

Martine Paquin, directrice

**12. Rapport de l'OPP (Information)**

Madame Marie-France Tancrede présente le rapport de l'OPP. Il y avait 5 membres volontaires au début de l'année. Finalement, c'est les 2 mêmes parents qui participent. Le Comité OPP sera probablement dissous au prochain C.É car peu de participation...La rencontre aura lieu fin février.

**13. Rapport du délégué au comité des parents (information)**

Courriel envoyé par Martine Paquin de la part de Cindy Champagne.